

Les étapes d'une procédure criminelle : l'Affaire Pierre Uhart 1910

Correspondance programmes :

Quatrième, éducation civique. Thème 2 - La Justice garante du respect du Droit. Un exemple de procédure judiciaire.

Seconde, E.C.J.S. Thème 3 : Le citoyen et la justice. Évocation d'une affaire judiciaire, passée : la procédure

Mots clés, notions :

Cour d'assises, travaux forcés

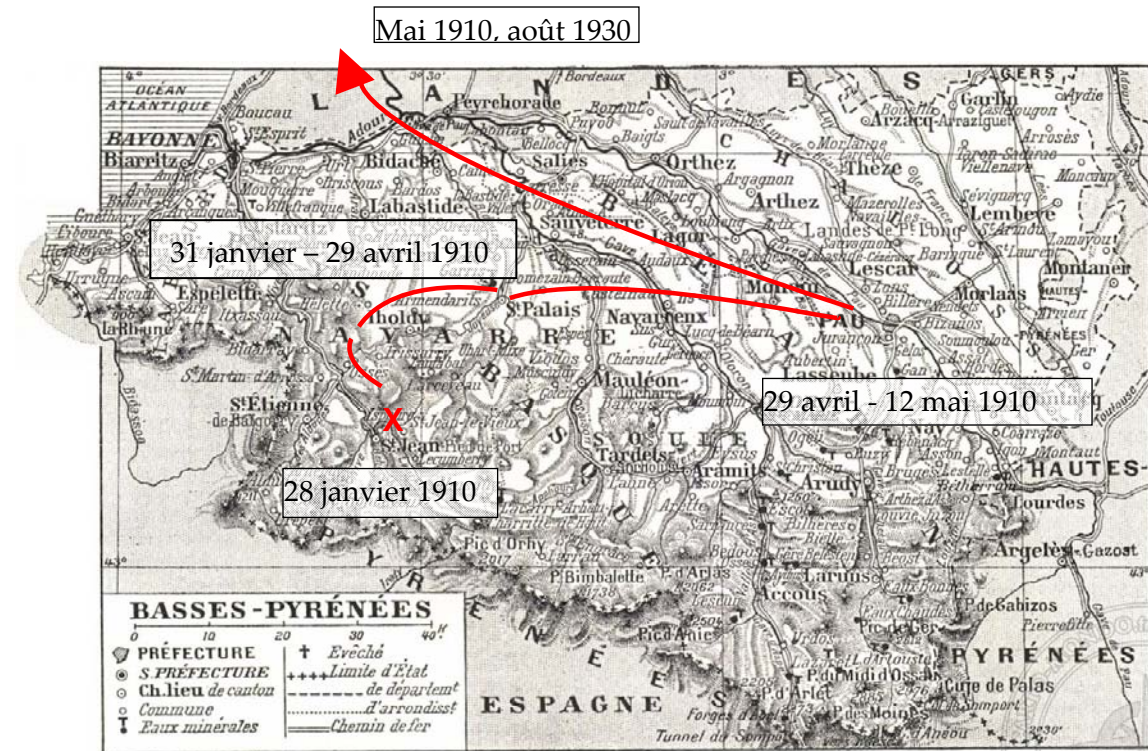
Fiche enseignant

Lieux :

Voir tableau

Document 1 : les étapes de la procédure

Date	Les étapes de l'affaire et de la procédure	Lieu
28 janvier	Meurtre de la veuve Urrutia	Ispoure (Saint-Jean-Pied-de-Port)
29 janvier	Arrestation par la gendarmerie et aveu	Saint-Martin-d'Arossa
29 janvier au 14 mars	Enquête du juge d'instruction audition de l'accusé et des témoins	Saint-Palais
31 janvier-29 avril	Incarcération à la maison d'arrêt	Saint-Palais
29 avril-12 mai	Incarcération à la prison à Pau	Pau
12 mai	Jugement en Cour d'assises	Pau
Mai 1910, août 1930	Peine de travaux forcés	Guyane



Document 2 : extrait de l'acte d'accusation du 25 avril 1910

« Le 28 janvier 1910, vers dix heures et demie du matin, la dame Irigoyen (Marie) veuve Urrutia, tenancière d'un débit de boisson, à Ispoure (Basses-Pyrénées) était trouvée assassinée dans sa cuisine. Les vêtements et les meubles de la maison avaient été fouillés ; de toute évidence, le crime avait eu le vol pour mobile.

L'information ouverte aussitôt établissait qu'un jeune bohémien, Uhart (Pierre), avait été vu dans le débit pendant une partie de la matinée. Ce jeune bohémien retrouvé le lendemain matin à St Martin d'Arossa, chez sa sœur Marie Uhart, était conduit sur les lieux du crime et là il avouait qu'il était l'assassin [...] »

Extrait du dossier d'instruction conservé aux Archives départementales : 2U 1267

Document 3 : carte postale



Questions

1) Tracer sur la carte ci-dessus l'itinéraire de Pierre Uhart, du meurtre à l'exécution de sa peine.

2) Qu'est ce que la Cour d'assises ? Quels types d'affaires juge-t-elle ?

Juridiction chargée de juger les crimes. Une cour d'assises par département.

3) Qu'est ce qu'une condamnation aux travaux forcés ?

Peine de prison assortie d'un travail obligatoire non rémunéré.

4) Combien de temps a-t-il fallu pour instruire et juger cette affaire ? Comment peut-on expliquer un traitement aussi rapide ?

4 mois. L'instruction et le jugement sont rapides parce que le suspect a avoué rapidement.

Compléments

Pour la question 1 : par décret du président de la République du 4 août 1930, la peine de travaux forcés à perpétuité prononcée contre Pierre Uhart est commuée en peine de 20 ans.

Pour la question 2 : particularités de la cour d'assises : elle siège une fois par trimestre ; présence du jury populaire. Avant 2000, il n'y avait pas d'appel possible.

Pour la question 3 : avant 1938, la plupart des condamnés à des peines de travaux forcés étaient conduits dans des bagnes outre mer : Guyane et dans une moindre mesure : Nouvelle Calédonie. Les condamnations aux travaux forcés sont supprimées à partir de 1960. Aujourd'hui le travail qui est effectué en prison est volontaire et rémunéré.

Pour la question 4 : aujourd'hui la durée moyenne d'une instruction est de 20 mois en moyenne (rapport Magendie 2003). Les instructions étaient à cette époque beaucoup plus rapides qu'aujourd'hui. Le nombre de juges par rapport à la population était plus élevé. Aujourd'hui, on compte environ 9 juges professionnels pour 100 000 hbts (rapport de l'O.C.D.E. de 2010).

Cette fiche peut être associée à l'autre fiche se rapportant à l'affaire Uhart : les lieux du crime : Ispoure. 1910.